

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00127  
Numéro SIREN : 397 471 822  
Nom ou dénomination : EURO DISNEY ASSOCIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2021 sous le numéro de dépôt 2766

**EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S.**  
Société par actions simplifiée au capital de 2.385.978.999,04 euros  
Siège social : 1, rue de la Galmy - 77700 CHESSY  
R.C.S. Meaux 397 471 822

19 MARS 2021

**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
Service des Dépôts de Comptes  
45, avenue Salvador Allende  
77109 Meaux

Chessy, le 16 mars 2021

**RECOMMANDE A.R.**

**Objet : *Approbation des comptes - Exercice clos le 30 septembre 2020***

**ATTENTION LES CHIFFRES SONT TRAITES EN K EUROS  
ET NON PAS EN EUROS.**

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les documents nécessaires au dépôt auprès de votre Greffe des comptes de l'exercice 2020 de la société Euro Disney Associés S.A.S.

L'enveloppe jointe à ce courrier, libellée directement à mon attention, est destinée au renvoi par vos soins du récépissé correspondant à ce dépôt. **Je vous remercie de bien vouloir établir la facture au nom de l'entité référencée ci-dessus.**

Je reste à votre disposition au 01.64.74.53.34 pour tout renseignement complémentaire qu'il vous plairait d'avoir.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.



Nathalie Santos  
Direction Affaires Juridiques

**P.J.** : citées

2152966

**Euro Disney Associés S.A.S.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 30 septembre 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

**Caderas Martin**  
43 rue de Liège  
75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 30 septembre 2020)**

Aux Associés  
**Euro Disney Associés S.A.S.**  
1 rue de la Galmy  
77700 Chessy

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euro Disney Associés S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 16 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente arrêté le 16 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 décembre 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Signé électroniquement le 17/12/2020 par  
Thierry Leroux

Signed with  
**universign**  
...oux

Signé électroniquement le 17/12/2020 par  
Fabrice Vidal



**EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S. – COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2020**

<b>BILAN ACTIF .....</b>	<b>2</b>
<b>BILAN PASSIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>4</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>5</b>
1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE.....	5
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	5
3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	6
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES .....	11
5. TITRES DE PARTICIPATION.....	12
6. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	13
7. STOCKS .....	13
8. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES .....	14
9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES .....	14
10. AUTRES CREANCES .....	14
11. CAPITAUX PROPRES .....	15
12. PROVISIONS.....	16
13. DETTES ENVERS LES SOCIETES LIEES HORS DETTES FINANCIERES.....	18
14. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES .....	19
15. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	19
16. RESULTAT D'EXPLOITATION.....	20
17. RESULTAT FINANCIER.....	21
18. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	21
19. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS .....	21
20. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS .....	22
21. RISQUES DE MARCHE .....	23
22. PERSONNEL .....	24
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	24
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	24

## BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Aux 30 septembre			
		2020		2019	
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Capital souscrit non appelé	2.2.	163	-	163	-
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	4.	356	(237)	120	63
Immobilisations corporelles	4.				
Terrains et agencements de terrains		320	(166)	155	153
Constructions		1 763	(1 276)	487	488
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnel		895	(715)	179	210
Autres		66	(47)	19	14
Immobilisations en cours		352	-	352	252
Immobilisations financières					
Titres de participation	5.	803	(264)	539	558
Autres immobilisations financières	6.	3	(0)	3	3
		<b>4 559</b>	<b>(2 705)</b>	<b>1 854</b>	<b>1 740</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks	7.	69	(9)	60	60
Créances					
Sociétés liées	8.	323	(0)	323	128
Clients et comptes rattachés	9.	45	(0)	45	46
Autres	10.	132	(0)	132	150
Disponibilités		129	-	129	244
Charges constatées d'avance		10	-	10	10
		<b>708</b>	<b>(10)</b>	<b>699</b>	<b>638</b>
<b>Total actif</b>		<b>5 430</b>	<b>(2 715)</b>	<b>2 715</b>	<b>2 378</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.*

**BILAN PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Aux 30 septembre	
		2020	2019
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		2 036	1 186
Primes d'émission		108	108
Primes de fusion		49	49
Réserve légale et report à nouveau		271	247
Résultat de l'exercice		(423)	23
	11.	2 041	1 613
<b>Provisions</b>	12.	167	149
<b>Dettes</b>			
Sociétés liées	13.	26	74
Fournisseurs et comptes rattachés	14.	192	234
Dettes fiscales et sociales	14.	169	192
Autres dettes	14.	35	35
		421	534
<b>Produits constatés d'avance</b>	15.	86	82
<b>Total passif</b>		2 715	2 378

*Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.*

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice	
		2020	2019
<b>Produits d'exploitation</b>			
Chiffre d'affaires		992	1 768
Production immobilisée		345	336
Reprises sur provisions et transferts de charges		33	18
Autres produits		21	31
		<b>1 390</b>	<b>2 154</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises et autres, variation de stocks		155	203
Autres achats et charges externes		716	843
Impôts et taxes		46	56
Salaires et traitements		452	538
Charges sociales		192	219
Dotations aux amortissements		142	122
Dotations aux provisions		37	32
Autres		52	107
		<b>1 793</b>	<b>2 120</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	16.	<b>(403)</b>	<b>34</b>
<b>Produits financiers</b>			
Différences positives de change		2	2
Autres, reprises de provisions		1	26
		<b>3</b>	<b>29</b>
<b>Charges financières</b>			
Dépréciation de titres de participation et de créances sur participations		19	31
Intérêts et charges assimilées		0	0
Différences négatives de change		3	1
		<b>23</b>	<b>33</b>
<b>Résultat financier</b>	17.	<b>(20)</b>	<b>(4)</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>(423)</b>	<b>30</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	18.	<b>0</b>	<b>(7)</b>
<b>Impôt sur les sociétés / Crédits d'impôts</b>	19.	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net</b>		<b>(423)</b>	<b>23</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.*

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Euro Disney Associés S.A.S. (la "Société") est la maison mère et principale société d'exploitation du groupe Euro Disney, composé de la Société et de ses filiales (le "Groupe"). Le Groupe a commencé l'exploitation commerciale du Parc Disneyland® le 12 avril 1992, jour de l'ouverture officielle. Le Groupe exploite également le Parc Walt Disney Studios®, qui a ouvert ses portes au public le 16 mars 2002 (collectivement avec le Parc Disneyland®, les "Parcs à Thèmes"), un important complexe hôtelier comprenant sept hôtels (les "Hôtels") représentant environ 5 800 chambres, deux centres de congrès, le centre de divertissements Disney Village® et le Golf Disneyland® (le "Golf"), collectivement le "Site". Le Groupe gère également le développement immobilier et l'extension des infrastructures des terrains proches du Site.

Au 30 septembre 2020, la Société est détenue à 50 % par EDL S.N.C. Corporation ("EDL SNC") et à 50 % par Euro Disney Investments Inc. ("EDI"), deux sociétés indirectement détenues à 100 % par The Walt Disney Company ("TWDC"). La Société est consolidée par TWDC, une société de droit américain, basée à Burbank, Californie (Etats-Unis d'Amérique).

La Société est propriétaire des Parcs à thèmes, du Disneyland® Hotel, du Disney's Davy Crockett Ranch, du Golf et des terrains sous-jacents. EDL Hotels S.A.S. ("EDLH"), filiale de la Société, est propriétaire des cinq autres hôtels, des deux centres de congrès situés au Disney's Hôtel New York® et au Disney's Hôtel Newport Bay Club, du centre de divertissements Disney Village® et des terrains sur lesquels ils se situent.

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre d'une année donnée et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Pour les besoins de ces comptes annuels, l'exercice social d'une année donnée (l' "Exercice") désigne l'exercice clos au cours de ladite année (à titre d'exemple, l'Exercice 2020 désigne l'exercice clos le 30 septembre 2020).

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 2.1. PANDEMIE DE LA COVID-19

Au cours de l'Exercice 2020, la pandémie de la Covid-19 a généré une crise sanitaire inédite et a entraîné des impacts économiques exceptionnels. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la propagation du virus, les autorités françaises ont pris des mesures sanitaires sans précédent, incluant un confinement général ayant conduit à la fermeture des établissements recevant du public, puis un plan de déconfinement progressif. La pandémie de la Covid-19 a entraîné également des mesures de restrictions de voyage à travers le monde et en Europe. L'industrie du tourisme et des loisirs en France a été ainsi fortement impactée par cet environnement dégradé par les conséquences de la Covid-19.

C'est dans ce contexte particulier que le Groupe a procédé à la fermeture du Site du 14 mars 2020 au 14 juillet 2020 inclus puis, au cours du dernier trimestre de l'Exercice 2020, a réouvert ses Parcs à Thèmes et une partie de ses Hôtels seulement, ainsi que le Disney Village et le Golf, dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité renforcées, et ce conformément à la législation française et aux recommandations des autorités sanitaires. Les principaux marchés européens du Groupe ont été touchés par la pandémie de la Covid-19. Sous l'effet de ce contexte, le Groupe a ainsi enregistré une baisse significative de la fréquentation de ses Parcs à Thèmes et de l'occupation de ses Hôtels.

Ces événements se sont traduits par une baisse significative du chiffre d'affaires, partiellement compensée par une réduction de certains postes de charges. Voir note 16. "Résultat d'exploitation" pour plus d'informations.

Ces événements ont également entraîné une dégradation des flux de trésorerie au titre de l'Exercice 2020, partiellement compensée par des apports de capital en numéraire. Voir note 2.2. "Augmentations de capital en numéraire" pour plus d'informations.

Voir également note 24. "Evènements postérieurs à la clôture" pour plus d'informations sur l'évolution de cette crise après la clôture.

## **2.2. AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMERAIRE**

Lors des assemblées générales extraordinaires du 20 décembre 2019, du 22 mai 2020 et du 25 septembre 2020, les actionnaires de la Société ont conféré à sa Présidente des délégations de compétence à l'effet de procéder à trois augmentations de capital successives de respectivement 250 millions d'euros, 350 millions d'euros et 250 millions d'euros.

Ayant fait usage de ces délégations de compétence respectivement le 10 janvier 2020, le 22 mai 2020 et le 25 septembre 2020, la Présidente a procédé aux dites augmentations de capital, qui se sont traduites par la création et l'émission de respectivement 1 923 076 924, 2 692 307 694 et 1 923 076 924 actions ordinaires nouvelles. Ces actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,13 euro chacune, ont été souscrites en totalité et en numéraire par EDL SNC et EDI.

Les actions nouvelles issues des deux premières augmentations de capital ont été entièrement libérées sur appels de fonds de la Présidente au cours de l'Exercice 2020. Les actions nouvelles issues de la troisième augmentation de capital ont été libérées à hauteur de 87 millions d'euros au titre de l'Exercice 2020 et à hauteur de 163 millions d'euros postérieurement à la clôture de l'Exercice.

Pour plus d'informations sur les mouvements de capitaux propres, voir le tableau de la Note 11. "Capitaux propres".

## **3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **3.1. REGLES GENERALES**

Les comptes de la Société sont établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les règles et principes comptables applicables en France, notamment les principes de base suivants :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode des coûts historiques.

### **3.2. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

La Société suit, pour ses principaux secteurs d'activité, des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires adaptés aux caractéristiques de ces secteurs. Le chiffre d'affaires des activités touristiques est reconnu lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- le transfert au client des risques et avantages liés à la propriété a eu lieu,
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif du bien cédé,
- le montant du chiffre d'affaires et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour le secteur des activités de développement immobilier, le chiffre d'affaires est enregistré pour les ventes de terrains à la conclusion de chaque acte notarié, alors que le chiffre d'affaires lié aux contrats de services et aux baux à construction est reconnu lorsque le service est rendu.

### 3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels, des coûts de production de spectacles et de films pour les attractions des Parcs à Thèmes et à un fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles correspondent à des terrains, des infrastructures, des bâtiments, des attractions, des agencements, des installations, du matériel et du mobilier professionnels.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les charges financières liées à la production des immobilisations étaient incorporées dans leur coût en utilisant un taux d'intérêt moyen pondéré basé sur l'ensemble des emprunts. Ce mécanisme a pris fin en août 2018, suite à la conversion des emprunts en capital et au remboursement de la ligne de crédit accordée par TWDC.

Les projets en cours sont immobilisés lorsque leur faisabilité technique et économique a pu être établie.

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en charges d'exploitation.

#### *Approche par composants*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon l'approche par composants. Cette méthode consiste à identifier séparément les composants d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation afin de les amortir séparément sur leur durée d'utilité respective.

Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée sont capitalisées et le composant remplacé est mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

L'approche par composants d'une immobilisation corporelle donnée peut être revue après sa comptabilisation initiale. Dans ce cas, les composants nouvellement identifiés sont enregistrés séparément et amortis sur leur durée d'utilité restante.

#### *Amortissements*

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

	Durées d'utilisation estimées
Immobilisations incorporelles	2 à 25 ans
Ouvrages d'infrastructures	20 à 40 ans
Bâtiments et attractions	10 à 40 ans
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	2 à 25 ans

Conformément aux règles relatives à l'amortissement des fonds de commerce dans les comptes sociaux, la Société amortit le fonds de commerce sur 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

#### *Dépréciation d'actifs*

Un test de dépréciation est effectué par la Société lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Dans ce cas, la Société compare la valeur comptable de ses actifs immobilisés à leur valeur recouvrable, qui est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur correspond aux montants qui seraient reçus de la vente des actifs immobilisés, diminués des coûts estimés de cette vente entre parties bien informées, consentantes et indépendantes.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en calculant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs immobilisés sur la base d'hypothèses retenues par la Société. L'analyse de la valeur actuelle est sensible aux estimations de la Société relatives au taux d'actualisation, à la croissance du chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissements.

Si la valeur recouvrable des actifs immobilisés s'avère inférieure à leur valeur comptable, la Société comptabilise alors une perte de valeur pour la différence.

Pour les besoins de ces tests, les actifs sont regroupés à un niveau auquel les flux de trésorerie de ces actifs sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs; ce qui constitue des unités génératrices de trésorerie ("UGT"). La Société dispose d'une UGT significative qui concerne l'ensemble des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et du développement du Site.

### **3.4. TITRES DE PARTICIPATION**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée de leurs dépréciations éventuelles.

La Société effectue chaque année une évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée à hauteur de la différence constatée. La valeur d'utilité s'apprécie pour chaque filiale (compte tenu de la situation de ses propres filiales et participations) en fonction de divers critères, tels que ses capitaux propres, la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs prévus, le caractère stratégique de la participation détenue, ainsi que ses perspectives de rentabilité.

### **3.5. STOCKS**

Les stocks sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation.

Les coûts d'acquisition sont déterminés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les stocks peuvent ne pas être recouvrables s'ils ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse. Les stocks sont alors dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation.

### **3.6. CREANCES**

Les créances sont des actifs à échéance fixe ou déterminable. A la date de transaction, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas sur la base d'une estimation du risque de crédit réalisée par la direction.

### 3.7. OPERATIONS EN DEVICES

La Société effectue des opérations libellées en devises. Ces opérations sont enregistrées en euros au dernier cours de change en vigueur à la fin du mois précédant leur comptabilisation. Les dettes, créances et comptes bancaires en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de change de fin d'Exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à la clôture de l'Exercice est inscrite au bilan. Les gains latents sont inscrits au passif dans le poste *Autres dettes*. Les pertes latentes sont inscrites à l'actif dans le poste *Autres créances* et font l'objet d'une provision (inscrite dans le poste *Provisions* du bilan).

La Société enregistre les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales en résultat d'exploitation.

La Société ne dispose pas d'instruments de couverture de ses opérations libellées en devises. La Société n'a pas de couverture de juste valeur ou d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

### 3.8. PROVISIONS

La Société constate une provision lorsqu'elle a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont évaluées sur la base des faits et circonstances présents et sur la meilleure estimation faite par la direction des risques associés et incertitudes.

### 3.9. ACTIFS FAISANT L'OBJET DE CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Conformément aux règles comptables françaises, aucune immobilisation n'est constatée dans les comptes de la Société concernant les biens pris en crédit-bail même si la Société exerce un contrôle sur ces biens. Les dépenses, loyers ou redevances, sont comptabilisées en *Charges d'exploitation* pendant la période couverte par le contrat.

En cas d'exercice d'une option d'achat par la Société, le bien est inscrit à l'actif du bilan pour son coût d'acquisition. Le bien est alors amorti sur sa durée d'utilisation appréciée à la date de levée de l'option.

### 3.10. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La Société procure à son personnel des avantages liés à la retraite en utilisant des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

Tous les employés de la Société cotisent à des caisses de retraite conformément à la réglementation française, ainsi qu'à une caisse de retraite complémentaire. Les salariés cadres cotisent également à une caisse de retraite par capitalisation. Les cotisations sont versées aux caisses de retraite par la Société et les employés. La part patronale de ces cotisations est constatée en charges lorsqu'elle est encourue. La Société n'a pas d'engagement futur portant sur ces avantages.

Indépendamment des cotisations aux caisses de retraite telles que décrites ci-dessus, la Société procure également des plans à prestations définies, en vertu des conventions collectives qui prévoient des indemnités de départ allant d'un demi-mois à quatre mois de salaire brut pour les employés quittant la Société pour cause de départ à la retraite. L'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite, déterminé par des actuaires indépendants, est comptabilisé en *Provisions*. Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. Le calcul actuariel de l'engagement lié à cet avantage est effectué annuellement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future de l'employé, le niveau de rémunération futur ainsi que l'espérance de vie. Le coût des services rendus et le coût lié à l'actualisation de l'engagement sont enregistrés en *Dotations aux provisions* (voir Note 12.1. "Indemnités de départ à la retraite").

### **3.11. INDEMNITES LIEES AU CHOMAGE PARTIEL**

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, la Société a pu bénéficier au cours de l'Exercice 2020 du dispositif de chômage partiel mis en place par le gouvernement en soutien aux entreprises les plus impactées. Conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables françaises, les indemnités à recevoir au titre du chômage partiel ont été enregistrées au crédit des charges de personnel et inscrites à l'actif du bilan dans la catégorie *Autres créances*, dans un compte *Opérations particulières avec l'Etat*. Ces indemnités sont habituellement encaissées dans les deux mois suivant la période à laquelle elles se rattachent.

### **3.12. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en *Produits d'exploitation* dès qu'elles sont octroyées et certaines quant à leur montant.

### **3.13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Les subventions d'investissement, obtenues en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées, sont comptabilisées dès signature de l'accord au passif du bilan, sauf s'il existe une clause résolutoire, auquel cas elles sont constatées directement en *Produits exceptionnels*. Lorsque les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, une reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée.

### **3.14. COUTS PUBLICITAIRES**

Les coûts publicitaires sont comptabilisés en charges lorsqu'ils surviennent, sauf pour les coûts de diffusion liés aux campagnes publicitaires qui sont reconnus sur la période des campagnes correspondantes.

### **3.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La Société comptabilise en résultat exceptionnel les produits et charges qui ne sont pas liés à l'exploitation courante de la Société.

#### 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les mouvements d'immobilisations incorporelles et corporelles au titre de l'Exercice 2020 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2019	Augmentations	Diminutions	Transferts	30 septembre 2020
Immobilisations incorporelles	276	-	(3)	83	356
Terrains et agencements de terrains	314	-	(0)	6	320
Constructions	1 720	-	(7)	50	1 763
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	888	-	(19)	26	895
Autres	55	-	(1)	12	66
Immobilisations en cours	252	331	(55)	(176)	352
<b>Total montants bruts</b>	<b>3 505</b>	<b>331</b>	<b>(85)</b>	<b>-</b>	<b>3 752</b>
Immobilisations incorporelles	(214)	(25)	2	-	(237)
Terrains et agencements de terrains	(161)	(5)	0	-	(166)
Constructions	(1 233)	(49)	6	-	(1 276)
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	(678)	(55)	18	-	(715)
Autres	(42)	(6)	1	-	(47)
Amortissements cumulés et dépréciation d'actifs	(2 328)	(142)	27	-	(2 441)
<b>Total montants nets</b>	<b>1 178</b>	<b>190</b>	<b>(58)</b>	<b>-</b>	<b>1 311</b>

Les *Immobilisations en cours* s'élèvent à 352 millions d'euros au 30 septembre 2020 contre 252 millions d'euros au 30 septembre 2019. Cette augmentation reflète les investissements liés au plan de développement du Parc Walt Disney Studios et à des projets informatiques.

Au 30 septembre 2020, il n'y a pas d'hypothèques ou de nantissements sur les immobilisations de la Société.

##### *Test de dépréciation d'actifs*

Au 30 septembre 2020, dans un contexte de crise sanitaire et économique lié à la pandémie de Covid-19 qui a impacté la performance économique du Groupe, la Société a effectué un test de dépréciation de ses immobilisations corporelles, incorporelles et financières, nettes des amortissements et provisions, ainsi que de ses autres actifs financiers liés à EDLH, en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. La Société considère que la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité, calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs sur leur durée d'utilité résiduelle. Sur la base de ce test de dépréciation, la valeur recouvrable de ces actifs est supérieure à leur valeur comptable. Au 30 septembre 2020, la Société n'a donc dû comptabiliser aucune perte de valeur de ces actifs.

## 5. TITRES DE PARTICIPATION

Les Titres de participation au 30 septembre 2020 sont présentés ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	% de participation directe	Valeur brute des titres de participation	Dépréciation des titres de participation	Valeur nette des titres de participation
EDLH	100	709 042	(213 042)	496 000
Val d'Europe Promotion S.A.S.	100	84 000	(42 665)	41 335
Euro Disney Vacances S.A.S.	100	10 000	(8 354)	1 646
ED Spectacles S.A.R.L.	80	49	(23)	26
SNC Villages Nature Hébergements I	50	8	(8)	-
SNC Villages Nature Equipements I	50	8	(8)	-
SNC Villages Nature Hébergements II	50	8	(3)	5
SNC Villages Nature Equipements II	50	8	-	8
S.E.T.E.M.O. Imagineering S.A.R.L.	100	8	-	8
Villages Nature Management S.A.R.L.	50	15	(15)	-
Convergence Achats S.A.R.L.	33	3	-	3
		803 149	(264 118)	539 031

Au 30 septembre 2020, comme au 30 septembre 2019, la valeur brute des titres de participation de la Société dans EDLH s'élève à 709 millions d'euros.

Au cours de l'Exercice 2018, un expert indépendant avait valorisé les titres d'EDLH à 496 millions d'euros. Cette valorisation reposait sur une estimation de la juste valeur de marché de cette entité. En conséquence, au 30 septembre 2018, la Société avait ajusté ses provisions pour titres afin de ramener la valeur nette comptable des titres de participation dans EDLH à leur juste valeur. Au 30 septembre 2020, compte tenu du test de dépréciation d'actifs mentionné à la note 4 "Immobilisations incorporelles et corporelles". La Société estime que les hypothèses de valorisation de ses titres de participation dans EDLH n'ont pas évolué de manière significative et n'a donc pas modifié la provision pour dépréciation de ces titres.

Au 30 septembre 2020, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S s'élève à 84 millions d'euros. La valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. étant inférieure à la valeur des capitaux propres de cette société au 30 septembre 2019, la Société avait constaté une provision sur titres à hauteur de la différence, soit un montant de 30 millions d'euros. Au cours de l'Exercice 2020, les capitaux propres de Val d'Europe Promotion S.A.S. se sont dégradés de 12 millions d'euros et la Société a constaté une provision sur titres supplémentaire à hauteur de ce montant.

Au 30 septembre 2020, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Euro Disney Vacances S.A.S s'élève à 10 millions d'euros. La valeur brute des titres de participation de la Société dans Euro Disney Vacances S.A.S. étant inférieure à la valeur des capitaux propres de cette société au 30 septembre 2020, la Société a constaté une provision pour titres à hauteur de la différence, soit un montant cumulé de 8 millions d'euros.

Au 30 septembre 2020, la valeur brute des titres de participation de la Société dans SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I s'élève à 8 milliers d'euros pour chacune de ces entités. Ces titres de participation sont dépréciés en totalité au 30 septembre 2020. De plus, au 30 septembre 2019, la Société avait constaté une provision relative à sa quote-part dans les capitaux propres négatifs de ces entités pour un montant de 33 millions d'euros, augmenté d'un million d'euros au cours de l'Exercice 2020. Pour plus d'informations sur cette provision, voir la Note 12.2. "Provision de la quote-part des capitaux propres négatifs de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I". Dans le cadre du projet Villages Nature, une destination éco-touristique développée conjointement avec le groupe Pierre & Vacances – Center Parcs, la Société a accordé des garanties à certaines de ses filiales directes et indirectes. Pour plus d'informations sur ces garanties, voir Note 20.2.2. "Passifs éventuels relatifs à Villages Nature".

Au 30 septembre 2020, aucun autre aval ni garantie n'a été donné par la Société à ses filiales.

Des informations complémentaires relatives aux filiales de la Société au 30 septembre 2020 et pour l'Exercice 2020 sont présentées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Bénéfice / (perte) de l'Exercice 2020	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés
EDLH	290 671	73 491	212 906	(166 205)	306 080
Euro Disney Vacances S.A.S.	10 000	1 646	461 071	(6 815)	-
Val d'Europe Promotion S.A.S.	84 000	41 334	267	(12 211)	17 211
ED Spectacles S.A.R.L.	40	32	2 735	-	-
SNC Villages Nature Hébergements I	15	(35 532)	1 941	(575)	-
SNC Villages Nature Equipements I	15	(32 063)	-	(195)	-
SNC Villages Nature Hébergements II	15	10	-	(3)	-
SNC Villages Nature Equipements II	15	15	-	-	-
S.E.T.E.M.O. Imagineering S.A.R.L.	8	137	4 131	-	-
Villages Nature Management S.A.R.L.	0	(0)	-	(1)	-
Convergence Achats S.A.R.L.	11	1 606	633	(266)	-

## 6. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Aux 30 septembre 2020 et 2019, les *Autres immobilisations financières* s'élèvent à 3 millions d'euros. Elles se composent principalement de dépôts et cautionnements.

## 7. STOCKS

Les *Stocks* aux 30 septembre 2020 et 2019 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2020	2019
Marchandises, nourriture et boissons	46	42
Fouritures	22	17
Terrains	2	4
Total montants bruts	69	64
Provision pour dépréciation	(9)	(4)
Total montants nets	60	60

## 8. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES

Les Créances sur les sociétés liées aux 30 septembre 2020 et 2019 sont présentées ci-dessous, nettes des éventuelles provisions pour dépréciation :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2020	2019
EDLH	306	120
Val d'Europe Promotion S.A.S.	17	8
	323	128

La créance due par EDLH porte principalement sur la facturation de dépenses d'exploitation liées à l'activité d'EDLH qui exploite cinq des Hôtels du Groupe et le Disney Village®.

La créance due par Val d'Europe Promotion S.A.S. porte principalement sur des avances de trésorerie aux sociétés liées à la construction et à l'exploitation de Villages Nature.

## 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les *Clients et comptes rattachés* représentent 45 millions d'euros, dont 19 millions d'euros de produits à recevoir. Ce poste représente principalement les créances de la Société à l'égard des tours opérateurs et des agents de voyages ou des consommateurs individuels relatives à des ventes de billets d'entrée dans les Parcs à Thèmes, de nuitées d'Hôtels, de location de salles de conférence et d'autres services proposés. Il inclut également les créances liées aux contrats de partenariat et aux ventes de terrains dans le cadre de l'activité de la Société. Aux 30 septembre 2020 et 2019, la provision pour dépréciation des créances douteuses s'élève respectivement à 249 milliers d'euros et 350 milliers d'euros. Au 30 septembre 2020, les clients et comptes rattachés comprennent 5 millions d'euros de créances supérieures à un an.

## 10. AUTRES CREANCES

Les *Autres créances* aux 30 septembre 2020 et 2019 sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2020	2019
Crédit d'impôt (CICE)	66	85
TVA	31	36
Autres créances	35	29
	132	150

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ("CICE") est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale de janvier 2013 à décembre 2018. Il était calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie et était comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le *Compte de résultat*. La Société n'ayant pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés au cours des Exercices 2013 à 2019, le CICE constaté au titre d'un exercice donné sera soit déduit, le cas échéant, d'un paiement de l'impôt sur les sociétés au cours des trois exercices suivants, soit payé par l'administration fiscale. La créance de CICE relative à l'année 2015 d'un montant de 19 millions d'euros a été réglée au cours de l'Exercice 2020. La créance de CICE relative à l'année 2016 s'élève à 20 millions d'euros avec une échéance inférieure à un an. Le CICE a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les créances antérieures à cette date restent remboursables.

Au 30 septembre 2020, les autres créances comprennent des avances et acomptes versés aux fournisseurs pour un montant de 15 millions d'euros et un montant de 9 millions d'euros au titre d'indemnités à recevoir liées au chômage partiel. Les autres créances ne comprennent pas d'échéance supérieure à un an.

## 11. CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de capitaux propres au titre des Exercices 2020 et 2019 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros, à l'exception du nombre d'actions)	Nombre d'actions émises	Capital	Primes d'émission	Primes de fusion	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
<b>Au 30 septembre 2018</b>	7 055 162 573	917	108	49	-	(8)	255	1 321
Affectation du résultat de l'Exercice précédent	-	-	-	-	12	243	(255)	-
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI	2 067 752 799	269	-	-	-	-	-	269
Résultat de l'Exercice clos le 30 septembre 2019	-	-	-	-	-	-	23	23
<b>Au 30 septembre 2019</b>	9 122 915 372	1 186	108	49	12	235	23	1 613
Affectation du résultat de l'Exercice précédent	-	-	-	-	1	22	(23)	-
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 20 décembre 2019	1 923 076 924	250	-	-	-	-	-	250
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 22 mai 2020	2 692 307 694	350	-	-	-	-	-	350
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 25 septembre 2020	1 923 076 924	250	-	-	-	-	-	250
Résultat de l'Exercice clos le 30 septembre 2020	-	-	-	-	-	-	(423)	(423)
<b>Au 30 septembre 2020</b>	15 661 376 914	2 036	108	49	14	257	(423)	2 041

## 11.1. CAPITAL SOCIAL

Aux 30 septembre 2020 et 2019, le capital social de la Société s'établissait respectivement à 2 035 978 998,82 euros divisé en 15 661 376 914 actions ordinaires et 1 185 978 998,36 euros divisé en 9 122 915 372 actions ordinaires.

L'évolution du capital social au cours de l'Exercice 2020 est décrite en détails dans la Note 2.2. "Augmentations de capital en numéraire".

## 11.2. ACTIONNARIAT

Au 30 septembre 2020, EDL S.N.C. et EDI, filiales indirectes de TWDC, détiennent chacune 50 % du capital social de la Société.

## 12. PROVISIONS

Les mouvements de provisions au titre de l'Exercice 2020 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 septembre 2019	Dotations	Reprises		30 septembre 2020
				avec objet	sans objet	
Indemnités de départ à la retraite	12.1	101	5	(1)	-	105
Provision de la quote-part des capitaux propres négatifs de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I	12.2	33	1	-	-	34
Autres	12.3	15	31	(17)	(1)	28
		149	37	(18)	(1)	167

### 12.1. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les obligations en matière de retraite s'élèvent à 105 millions d'euros au 30 septembre 2020 contre 101 millions d'euros au 30 septembre 2019. Le montant de ces obligations a été déterminé par un actuaire indépendant.

Le tableau suivant détaille le mouvement de la provision relative à ces obligations :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant
<b>Au 30 septembre 2019</b>	<b>101</b>
Coût des services passés au cours de l'Exercice 2020	7
Effet de l'actualisation	0
Ecarts actuariels	(2)
Prestations payées	(1)
<b>Au 30 septembre 2020</b>	<b>105</b>

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. L'évaluation actuarielle est calculée à partir d'un certain nombre de paramètres à long terme fournis, révisés et mis à jour annuellement par la Société. Les hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur actuarielle des avantages liés à la retraite ont été définies à partir de recommandations fournies par un expert indépendant.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour les évaluations de 2020 et de 2019 :

	Hypothèses	
	2020	2019
Age de départ à la retraite	63-65	63-65
Taux de croissance des salaires	2,5 % - 3,0 %	2,5 % - 3,0 %
Taux d'actualisation	0,67 %	0,6 %
Charges sociales	41,60 % - 49,06 %	44,10 % - 49,60 %

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de ces écarts actuariels est basé sur le rendement des obligations AA cotées en zone Euro et ayant une maturité de 10 ans. Aux 30 septembre 2020 et 2019, les hypothèses relatives au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires prennent en compte un taux estimé d'inflation de 2 %.

Le tableau suivant présente l'impact des modifications d'hypothèses et les effets d'expérience au titre de l'Exercice 2020:

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Ecarts actuariels 2020</b>
Impact des modifications d'hypothèses démographiques	-
Impact des modifications d'hypothèses financières	(2)
Effets d'expérience	-
<b>Pertes actuarielles</b>	<b>(2)</b>

Les impacts des modifications d'hypothèses démographiques sont basés sur la table de mortalité et la table de turn-over alors que les hypothèses financières sont basées sur le taux de croissance des salaires, le taux d'actualisation et le taux de charges sociales.

Au 30 septembre 2020, une variation positive de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 4 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés, alors qu'une baisse de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 4 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés.

## **12.2. PROVISION DE LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES NEGATIFS DE SNC VILLAGES NATURE HEBERGEMENTS I ET SNC VILLAGES NATURE EQUIPEMENTS I**

Au 30 septembre 2020, comme lors de l'Exercice précédent, les capitaux propres de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I, entités détenues à 50 % par la Société, sont négatifs. La Société a comptabilisé une provision cumulée de 34 millions d'euros relative à sa quote-part dans les capitaux propres de ces entités. Pour plus d'informations sur ces deux sociétés, voir la Note 5. "Titres de participations".

## **12.3. AUTRES PROVISIONS**

Les autres provisions comprennent des montants correspondant à diverses charges, réclamations et litiges à l'encontre de la Société.

La Société fait l'objet de diverses procédures et réclamations relatives principalement aux opérations d'exploitation dans le cadre de son activité et pour lesquelles la direction a constitué des provisions fondées sur des estimations raisonnables. La direction estime que la conclusion de ces procédures n'engendrera pas de coût supplémentaire significatif pour la Société et qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur sa trésorerie ou sur son résultat d'exploitation.

### 13. DETTES ENVERS LES SOCIETES LIEES

Les *Dettes envers les sociétés liées* aux 30 septembre 2020 et 2019 sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 septembre	
		2020	2019
Disney Enterprises, Inc. ("DEI")	13.1.	7	27
Euro Disney Corporation	13.2.	9	18
Euro Disney Vacances S.A.S.	13.3.	6	24
Autres		4	4
		<b>26</b>	<b>74</b>

Les échéances de ces dettes sont inférieures à un an.

#### 13.1. DISNEY ENTERPRISES, INC. "DEI"

Au 30 septembre 2020, ces dettes correspondent principalement aux redevances de licence du dernier trimestre de l'Exercice 2020.

Les redevances de licence correspondent à des sommes versées à DEI conformément au contrat de licence qui permet à la Société d'utiliser les droits de propriété intellectuelle ou industrielle présents ou futurs, détenus par TWDC, qui sont attachés aux attractions et aux autres installations. La Société est également autorisée à vendre des marchandises incorporant des droits de propriété intellectuelle détenus par TWDC. Les redevances de licence sont fonction des produits des activités touristiques du Groupe.

#### 13.2. EURO DISNEY CORPORATION

Euro Disney Corporation facture directement la Société pour les coûts encourus au titre du Contrat de Développement<sup>1</sup>.

#### 13.3. EURO DISNEY VACANCES S.A.S.

Cette dette correspond à la trésorerie en provenance de l'entité Euro Disney Vacances S.A.S., conformément à la convention de trésorerie qui la lie avec la Société. Elle porte intérêts à un taux moyen annuel Euribor 3 mois moins 0,50 %. Cependant, au cours de l'Exercice 2020, le taux moyen Euribor 3 mois ayant été inférieur à 0,50 %, aucune charge d'intérêts n'a été constatée.

<sup>1</sup> Correspond au contrat en date du 28 février 1989 entre la Société et TWDC aux termes duquel TWDC fournit à la Société un certain nombre de services techniques et administratifs, dont certains font appel aux compétences Disney ou ne peuvent pas être raisonnablement fournis par des tiers.

#### 14. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES

Les postes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes aux 30 septembre 2020 et 2019 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2020	2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192	234
Dettes sociales	144	158
Dettes fiscales autres que la TVA	22	19
TVA	3	15
Autres dettes	35	35
	395 <sup>(1)</sup>	461

<sup>(1)</sup> Dont charges à payer de 298 millions d'euros au 30 septembre 2020 et de 320 millions d'euros au 30 septembre 2019.

Au 30 septembre 2020, les *Dettes fournisseurs et comptes rattachés* s'élevant à 192 millions d'euros se composent de 161 millions d'euros de factures non parvenues et de 30 millions d'euros de factures reçues.

Au 30 septembre 2020, le poste *Dettes fiscales autres que la TVA* s'élevant à 22 millions d'euros présenté ci-dessus comprend 21 millions d'euros de dettes dont l'échéance est inférieure à un an et 1 million d'euros de dettes ayant une échéance supérieure à un an.

Au 30 septembre 2020, le poste *Autres dettes* s'élevant à 35 millions d'euros présenté ci-dessus comprend uniquement des dettes dont l'échéance est inférieure à un an. Aucune autre dette n'a une échéance supérieure à un an.

#### 15. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les *Produits constatés d'avance* comprennent principalement des montants facturés aux visiteurs antérieurement à leur visite, des loyers reçus d'avance sur les terrains donnés en bail à construction à des tiers partenaires immobiliers et les redevances des participants constatées en produits linéairement sur la durée des contrats.

## 16. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le *Résultat d'exploitation* de la Société est constitué de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice	
		2020	2019
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 390</b>	<b>2 154</b>
Activités des Parcs à Thèmes		520	1 077
Activités de développement immobilier		21	47
Prestations intra-groupe et autres produits		471	676
Autres		377	354
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(1 793)</b>	<b>(2 120)</b>
Charges opérationnelles	16.1	(1 077)	(1 277)
Autres charges et charges externes	16.2	(716)	(843)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(403)</b>	<b>34</b>

### 16.1. CHARGES OPERATIONNELLES

Les *Charges opérationnelles* au titre des Exercices 2020 et 2019 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice		Variation	
	2020	2019	Montant	%
Dotations aux amortissements d'exploitation	142	122	19	16 %
Redevances de licence	46	92	(47)	(51) %
Autres charges opérationnelles	890	1 062	(173)	(16) %
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>1 077</b>	<b>1 277</b>	<b>(200)</b>	<b>(16) %</b>

Les *Autres charges opérationnelles* se composent principalement des frais de personnel, du coût de revient de la nourriture, des boissons et des marchandises vendues et d'impôts et taxes.

### 16.2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les *Autres achats et charges externes* s'établissent à 716 millions d'euros au titre de l'Exercice 2020 contre 843 millions d'euros pour l'Exercice 2019. Ils correspondent principalement aux charges d'entretien et réparations, aux charges de sous-traitance, au coût des matières et fournitures non stockées, d'études, de prestations de services, aux frais de publicité et relations extérieures, de location et d'honoraires et aux charges de personnel extérieur à l'entreprise.

## 17. RESULTAT FINANCIER

Le *Résultat financier* au titre des Exercices 2020 et 2019 est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice	
	2020	2019
<b>Produits financiers</b>	<b>3</b>	<b>29</b>
Gains de change	2	2
Reprise d'une provision pour dépréciation des créances sur sociétés liées (Val d'Europe Promotions S.A.S.)	-	26
Autres	1	-
<b>Charges financières</b>	<b>(23)</b>	<b>(33)</b>
Dépréciation des titres de participation	(19)	(31)
Pertes de change	(3)	(1)
<b>Résultat financier</b>	<b>(20)</b>	<b>(4)</b>

Le *Résultat financier* correspond à une charge nette de 20 millions d'euros au titre de l'Exercice 2020 contre une charge nette de 4 millions d'euros au titre de l'Exercice précédent.

Les *Produits financiers* d'un montant de 3 millions d'euros sont générés principalement par les gains de change. Les produits financiers de l'exercice précédent comprenaient une reprise de provision pour dépréciation de créances sur Val d'Europe Promotion S.A.S, pour un montant de 26 millions d'euros.

Les *Charges financières* s'élèvent à 23 millions d'euros et sont notamment constituées des dépréciations des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S et Euro Disney Vacances S.A.S. Pour plus d'informations sur ces dépréciations, voir la Note 5. "Titres de participation".

## 18. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le *Résultat exceptionnel* de la Société correspond aux mouvements nets des provisions pour risques au titre des coûts estimés de divers litiges d'ordre juridique et de réclamations d'ordre administratif.

## 19. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS

Au cours de l'Exercice 2020, aucun impôt sur les sociétés n'a été payé du fait des pertes fiscales reportables indéfiniment de la Société. En conséquence, le taux d'impôt effectif de la Société est nul.

La Société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 31 % majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 %.

La Société a conclu une convention d'intégration fiscale le 25 septembre 2006 avec l'ensemble de ses filiales. La Société s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles dus par le groupe formé par elle-même et les diverses entités dont elle détient au moins 95 % du capital, en application des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Cette convention a pris effet à compter de l'Exercice 2006. Au titre de l'Exercice 2020, l'impôt sur les sociétés est nul.

Au 30 septembre 2020, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 3,5 milliards d'euros et peuvent être reportés indéfiniment.

## 20. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

### 20.1. CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des engagements de location, portant principalement sur des immeubles, du linge, des véhicules et du matériel informatique et de bureau dont les loyers se sont élevés à 38 millions d'euros au titre de l'Exercice 2020, contre 47 millions au titre de l'Exercice 2019. Les montants minimums d'engagements de location non résiliables se répartissent comme suit au 30 septembre 2020 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant
2021	20
2022	17
2023	16
2024	16
2025	15
Au-delà	53
	<b>138</b>

### 20.2. AUTRES ENGAGEMENTS

#### 20.2.1. Passifs éventuels de la Société (hors Villages Nature)

##### 20.2.1.1. Passifs éventuels envers TWDC

Conformément à la Restructuration financière de 1994, la Société s'était engagée à payer à TWDC une rémunération de développement de 183 millions d'euros en un seul versement, sous réserve de certaines conditions, dont le lancement de la construction d'un second parc et l'obtention de l'autorisation de ses prêteurs pour son financement. Cette rémunération correspondait principalement à des coûts supportés par TWDC entre 1990 et 1994 pour la conception et le développement d'un second parc. Au cours de l'Exercice 1994, le développement de celui-ci a finalement été reporté.

Afin d'obtenir les autorisations nécessaires au financement du Parc Walt Disney Studios® de la part de ses prêteurs, auxquels la Société louait en crédit-bail la plupart de ses actifs, TWDC a accepté de modifier en septembre 1999 les termes de paiement de la rémunération de développement pour qu'ils dépendent de plusieurs éléments. Ceux-ci incluaient notamment le remboursement de certains emprunts jusqu'au cours de l'Exercice 2028 et la réalisation d'un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements supérieur à 473 millions d'euros.

En septembre 2012, dans le cadre du Refinancement de 2012, TWDC a réaffirmé que le paiement de la rémunération de développement était toujours conditionné à la réalisation d'un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements supérieur à 473 millions d'euros. De plus, TWDC a accepté qu'en aucun cas cette rémunération ne soit exigible avant le 30 octobre 2027, même si le niveau de résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements requis est atteint avant cette date.

Par ailleurs, la Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme avec TWDC pour un montant de 26 millions d'euros, principalement des contrats de service.

##### 20.2.1.2. Autres passifs éventuels

La Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme pour un montant de 177 millions d'euros, principalement des contrats de service.

De plus, la Société a accordé des garanties de performance à des partenaires contractuels. La Société pourrait être tenue de payer, en fonction d'éléments futurs, un montant maximum de 3 millions d'euros au titre de ces garanties.

#### **20.2.2. Passifs éventuels relatifs à Villages Nature**

Dans le cadre des accords financiers signés en mai 2014 pour la première phase de construction de Villages Nature, la Société a accepté les engagements conditionnels suivants :

- Villages Nature Tourisme S.A.S., la société d'exploitation du projet, loue des équipements, appartements et cottages auprès d'investisseurs externes. La Société a garanti le paiement des loyers dus par Villages Nature Tourisme S.A.S. à des investisseurs institutionnels pour la durée du premier bail. De plus, la Société a garanti le paiement d'une indemnité potentielle à payer par Villages Nature Tourisme S.A.S. à l'un des investisseurs institutionnels dans le cas du non renouvellement d'un bail d'une période initiale de 12 ans relatif aux appartements et cottages. Les passifs éventuels de la Société relatifs à ces garanties s'élèvent à 91 millions d'euros.
- La Société s'est engagée à ce que Villages Nature Tourisme S.A.S. maintienne un niveau minimum d'avances associés de 11 millions d'euros. La Société a déjà indirectement financé cette entité pour un montant supérieur à ce niveau minimum. Cet engagement se poursuivra jusqu'à ce que cette entité atteigne un résultat opérationnel positif.

De plus, la société Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. a conclu un contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un réseau de géothermie. Dans le cadre de ce contrat, Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. s'est engagée à verser une indemnité en cas de résiliation anticipée. La Société a garanti le paiement de cette indemnité à hauteur de 50 %. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cette garantie s'élèvent à 9 millions d'euros.

Enfin, Villages Nature Tourisme S.A.S. s'est engagée à acheter un terrain sur lequel se situe un élevage porcin. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cet engagement s'élèvent à 2 millions d'euros.

## **21. RISQUES DE MARCHE**

### **RISQUE DE TAUX DE CHANGE**

Une partie du chiffre d'affaires est réalisée et encaissée en livres sterling. Un renforcement de l'euro par rapport à la livre sterling augmente le prix de la visite du Site pour les visiteurs britanniques et a un impact négatif sur leur fréquentation des parcs à thèmes et des hôtels et le niveau de leurs dépenses par visiteur. Par ailleurs, un affaiblissement du dollar U.S. rendrait les destinations touristiques américaines plus attractives, augmenterait les pressions concurrentielles sur la Société et pourrait potentiellement avoir un impact négatif sur la fréquentation du Site.

Il ne peut être certain que les taux de change resteront stables dans le futur, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'exploitation de la Société.

De plus, une partie des actifs et passifs courants sont libellés en devises étrangères. Le déboucement de ces actifs et passifs a lieu généralement quelques mois après leur enregistrement dans les états financiers. La volatilité des cours des devises étrangères par rapport à l'euro peut engendrer, lors du règlement, des différences par rapport au montant de l'actif ou du passif enregistrés, ce qui pourrait avoir un impact sur le résultat.

## 22. PERSONNEL

L'effectif moyen de la Société se répartit comme suit :

	Exercice	
	2020	2019
Cadres	2 506	2 339
Non-cadres	14 102	14 036
<b>Total</b>	<b>16 608</b>	<b>16 375</b>
<i>Equivalents temps plein</i>	<i>15 747</i>	<i>15 419</i>

Les frais de personnel encourus au titre de l'Exercice 2020 se sont élevés à 645 millions d'euros.

Pour une description des engagements liés à la retraite des employés, voir Note 3.10. "Engagements en matière de retraite" et Note 12.1. "Indemnités de départ à la retraite".

## 23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires pris en charges au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 0,5 million d'euros au titre de l'Exercice 2020.

## 24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### 24.3. EVOLUTION DE LA CRISE LIEE A LA COVID-19

Au cours du premier trimestre de l'Exercice 2021, la France et les principaux marchés européens du Groupe font face à une nouvelle vague de l'épidémie de la Covid-19. Dans ce contexte, et suite aux nouvelles mesures prises par les autorités françaises, incluant un re confinement à partir du 29 octobre 2020 à minuit, le Groupe a annoncé la fermeture de Disneyland® Paris à partir du 29 octobre 2020 au soir. Le Site sera fermé jusqu'au 12 février 2021 inclus. Ces événements auront un impact défavorable sur la performance financière de la Société au cours de l'Exercice 2021.

### 24.4. AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMERAIRE

Les actions nouvelles issues de la troisième augmentation de capital de l'Exercice 2020 ont été libérées à hauteur de 75 millions d'euros le 30 octobre 2020 et à hauteur de 88 millions d'euros le 26 novembre 2020 par appels de fonds sur décision de la Présidente.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2020, les actionnaires de la Société ont conféré à sa Présidente des délégations de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital de 350 millions d'euros. Ayant fait usage de sa délégation de compétence le 8 décembre 2020, la Présidente a procédé à ladite augmentation de capital, qui s'est traduite par la création et l'émission de 2 692 307 694 actions ordinaires nouvelles. Ces actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,13 euro chacune, ont été souscrites en totalité et en numéraire par EDL SNC et EDI.

Les actions nouvelles issues de cette augmentation de capital ont été libérées à hauteur de 140 millions d'euros lors de la souscription, le solde de capital souscrit non appelé devant être libéré en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds de la Présidente et au plus tard dans un délai maximum de 5 ans.

**Euro Disney Associés S.A.S.**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2.385.978.999,04 euros**  
**Siège social : 1, rue de la Galmy 77700 Chessy (Seine et Marne)**

**397 471 822 R.C.S. MEAUX**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 MARS 2021**

**RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT**

**DEUXIEME DECISION**

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

décident d'affecter le résultat net de l'exercice, qui est une perte de 422 776 940 euros, au débit du poste *Report à nouveau* dont le solde ressortira débiteur à 165 800 512 euros.

Les associés reconnaissent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:  
  
58442C9BF6714A6 ..

par Mme Natacha Rafalski, Présidente